

Offensive des partisans de l'euthanasie à l'Assemblée

bioéthique
2018 états généraux

Dans une tribune publiée dans *Le Monde* daté d'aujourd'hui, 156 députés, dont une grande majorité de LREM, souhaitent l'inscription dans la loi d'une « aide active à mourir ».

« Il convient de donner aux malades en fin de vie la libre disposition de leur corps et, c'est essentiel, de leur destin. » Les mots ne sont pas nouveaux mais le calendrier est minutieusement étudié. Quelques jours après l'organisation à l'Élysée d'un dîner sur la fin de vie, et au beau milieu des états généraux de la bioéthique, *Le Monde* a publié hier après-midi une tribune réclamant l'ouverture d'une « aide active à mourir » dans la loi française. Parmi ses signataires, l'ancien premier ministre Manuel Valls et 155 députés très majoritairement issus des rangs de LREM. « Il n'est plus raisonnable d'attendre davantage, d'observer sans réagir les souffrances physiques et psychiques de nombre de ces Français », peut-on y lire.

« Aussi étonnant que cela puisse paraître, l'euthanasie est une demande de bien-portants. »

Le texte, prêt depuis plus d'un mois, a été élaboré par le député Jean-Louis Touraine (LREM), auteur d'une proposition de loi sur la fin de vie. Cet ancien élu socialiste, qui a obtenu il y a quelques semaines la création à l'Assemblée nationale d'un groupe d'étude sur la fin de vie – qu'il préside –, s'est entouré, pour écrire ce texte, de quelques fidèles. En plus du groupe d'étude officiel, ceux-ci forment un groupe « informel » qui veut être le fer de lance sur ce sujet, en lien avec l'Association pour le droit de mourir dans la dignité (ADMD), présidée par Jean-Luc Romero.

Ces dernières semaines, le député a multiplié les rencontres et les colloques, comme fin octobre à l'Assemblée nationale ou quelques semaines plus tard au Grand Orient de France, et il entend bien faire avancer sa cause. Le ton de cette tribune, qui appelle



Le gouvernement attend la fin des états généraux de la bioéthique pour se prononcer sur la fin de vie. Amelie Benoist/BSIP

à « sortir de l'hypocrisie qui prive certains d'une aide souhaitée et qui impose à tous une agonie pénible », comme le choix de s'exprimer hors du cadre des états généraux, tranche avec la réserve affichée par Emmanuel Macron lors du dîner organisé mardi 13 février à l'Élysée avec différents spécialistes de la fin de vie.

Toutefois, Jean-Louis Touraine se défend de vouloir pousser l'exécutif à agir dans le sens qu'il souhaite. « La tribune n'a aucune intention de mettre la pression, mais de permettre aux gens de réfléchir », affirme-t-il. De son côté, le gouvernement temporise et renvoie à l'été. « Tant que les états généraux ne seront pas terminés, nous ne nous prononcerons pas », fait-on savoir dans l'entourage d'Agnès Buzyn. Dernièrement, la ministre de la santé a plusieurs fois répété qu'elle ne souhaitait pas une nouvelle législation sur « un sujet éminemment compliqué ».

Les représentants du milieu des soins palliatifs ne cachent pas leur malaise. « Ce texte est publié alors que la loi Claeys-Leonetti est loin

repères

Ce que dit la loi

La loi française permet de mettre un terme aux traitements s'ils sont jugés inutiles, disproportionnés ou destinés au seul maintien artificiel de la vie. L'arrêt doit se faire dans le cadre d'une procédure collégiale. Si le malade est inconscient, sa personne de confiance ou

d'être complètement mise en application », déplore Marie-Dominique Trébuchet, vice-présidente de la Société française d'accompagnement et de soins palliatifs (Sfap). « La pratique éthique n'est pas, comme le sous-entend le député Touraine, d'encadrer l'euthanasie, mais au contraire d'accompagner et de soulager les patients en fin de vie », poursuit-elle. « La formulation de ce texte souligne que l'euthanasie s'inscrit dans un pro-

ses proches doivent être consultés, mais les médecins ne sont pas tenus de suivre leur avis.

La loi Claeys-Leonetti de 2016 autorise à mettre en œuvre une sédation profonde et continue jusqu'au décès lorsque le patient est atteint d'une affection grave et incurable, que son pronostic vital est engagé à court terme et qu'il présente une souffrance insupportable ou réfractaire aux traitements.

jet ultralibéral, comme si la mort ne relevait que d'un choix strictement personnel », relève le docteur Claire Fourcade, responsable du pôle de soins palliatifs de la polyclinique Le Languedoc, à Narbonne. La tribune abandonne en effet clairement la notion de dignité, très souvent utilisée par les partisans de l'euthanasie, au profit de celle de liberté. Au cours de sa carrière, ce médecin, qui a accompagné pendant vingt ans près de 10 000 patients

en fin de vie, a fait face à deux demandes d'euthanasie. « Au final, aucun des deux ne l'a fait, affirme-t-elle. Les demandes sont très ambivalentes : naturellement, les patients parlent de la mort, peuvent souhaiter partir. Mais lorsque vous revenez le lendemain, ils recommencent à se projeter. Aussi étonnant que cela puisse paraître, l'euthanasie est une demande de bien-portants. Sur le terrain, les patients concernés ne la demandent pas. »

Faire entrer l'euthanasie dans « l'arsenal thérapeutique » des médecins contribuerait selon elle à fragiliser tous les patients en fin de vie. « Nos patients sont vulnérables et ils ont besoin qu'on les accompagne. Autoriser l'euthanasie reviendrait à dire à tous ceux qui espèrent que leur espoir est déraisonnable. »

Loup Besmond de Senneville et Mikael Corre

sur-la-croix.com
Lire aussi : Une majorité pro-euthanasie se dessine dans les rangs LREM